

Histoire – Thème 1 – Le rapport des sociétés à leur passé

Question 1 – Les mémoires : lecture historique (8h)

L'HISTORIEN ET LES MÉMOIRES DE LA 2° GUERRE MONDIALE

Le passé laisse des **traces qui sont visibles souvent à long terme** et sont susceptibles d'**unir ou de diviser les populations**, en particulier les événements douloureux comme la 2°GM. Ces événements laissent au sein de la société, des **souvenirs, que l'on appelle «mémoire»**, **chaque groupe ayant sa perception des événements, son interprétation... donc sa propre mémoire**.

Ces mémoires sont **plurielles**, elles peuvent être **partielles**, certaines étant **parfois occultées**, elles peuvent être **douloureuses, passionnées**... Elle sont **souvent officialisées** car le pouvoir, partout, **ouvertement ou discrètement** a toujours cherché à **influencer, organiser et imposer ses lectures successives de l'histoire pour en faire un outil de convergence**. D'autre part, **ces mémoires ne sont pas figées mais évoluent dans le temps**. Dans tous les cas, elles sont un **discours et une représentation subjective** du passé qui donnent du sens au présent.

Le 2° conflit mondial occupe, quant à ces mémoires, une place qui a été et reste exceptionnelle, au point d'avoir rendu la France, à certains moments **« malade de son passé »**. **L'historien** est confronté à ces mémoires plurielles et **comprendre l'histoire d'une période, c'est aussi étudier la manière dont ses mémoires se sont diffusées**. L'historien est ainsi de plus en plus impliqué et **intervient dans le débat public**.

? *Quel est le rôle des historiens dans l'évolution des mémoires de la 2°GM ?*

I- HISTOIRE ET MEMOIRE

A- Deux perceptions du passé

- Document 1 (plan) - « Mémoire et histoire, deux phénomènes distincts »

- 1) Quelles sont les définitions de « mémoire » et « histoire » que propose Henry Rousso ?
- 2) Expliquez le titre du document.
- 3) Quelle évolution ont connu ces deux phénomènes ?

- Document 2 (plan) - « Une connaissance par traces »

- 1) Comment travaille l'historien ?
- 2) Quels sont les « autres vestiges du passé » évoqués par l'auteur ?

Depuis l'Antiquité, les historiens se consacrent à **établir et à faire le récit des faits du passé**. En intitulant au V^e siècle avant notre ère, son œuvre *Historia*, cad « enquête » en grec, **Hérodote, « père » de l'histoire identifie la démarche des historiens à la recherche de la vérité**.

Mais le mot « histoire » recouvre **actuellement** dans la langue française **plusieurs réalités** : le terme désigne à la fois **la discipline qui se consacre à l'étude du passé, l'objet de cette discipline, à savoir, le passé lui-même**, et le **résultat de cette discipline, cad le récit produit** par l'historien.

Les historiens **reconstruisent un objet, le fait historique, qui n'existe plus** et doivent donc **s'appuyer sur des outils et des démarches scientifiques et critiques pour tendre vers l'objectivité**. L'**historien écrit l'histoire** en **s'appuyant sur un ensemble de traces** laissées par l'homme : les **sources historiques**. Il s'agit le plus souvent de **documents ou d'objets** conservés dans des lieux voués à la recherche, en particulier les **archives**, qui rassemblent des documents conservés et classés à des fins historiques, **les bibliothèques**, qui mettent à disposition des livres et périodiques, ou les **musées** qui conservent des collections présentant un intérêt historique ou artistique. Mais l'historien peut également utiliser les **témoignages** (écrits ou oraux). Mais le **témoignage est subjectif, il peut être déformé** par les convictions partisans de celui qui l'énonce. De plus, parce qu'il ne peut être qu'à un endroit à la fois et qu'il ne dispose pas du recul de l'historien, le **témoin ne peut pas donner une vision complète de l'événement** auquel il a pris part. La parole du témoin constitue donc pour l'historien une source précieuse, mais doit être soumise à **critique et confrontée à d'autres sources**.

Les sources, quelles qu'elles soient, sont traitées de manière scientifique et les historiens s'emploient à respecter des méthodes de recherche pour construire une image du passé la plus

juste possible. Car en tant que science humaine, l'histoire entretient avec le passé **un rapport qui se veut objectif, neutre, sans passion** : il s'agit de le comprendre, de l'interpréter, mais **pas de le juger**.

C'est pourquoi **elle ne doit pas être confondue avec la mémoire**, qui est le **rapport subjectif que tout individu ou tout groupe entretient avec le passé**. La mémoire ou les mémoires **renvoient aux souvenirs des individus ou de groupes sociaux**. Elle se réfère aussi aux **différentes pratiques commémoratives** qui en découlent en fonction d'enjeux divers, **souvent revendicatifs**. Cela va de la volonté de **ne pas oublier des faits du passé à la recherche de compensations morales, symboliques ou financières** notamment quand il s'agit de groupes et d'associations de victimes.

Le récit historique est fondé sur la recherche de la vérité, alors que la mémoire produit un discours subjectif (officiel ou partisan).

Contrairement à l'histoire pour qui, dans le passé, tout est digne d'intérêt, la **mémoire est sélective**. Il existe **autant de mémoires que d'individus**. A ce titre, la **mémoire est elle-même devenue un objet d'étude pour les historiens** qui cherchent à en retracer et à en comprendre les évolutions.

Mais l'**idéal de neutralité de l'historien est loin d'être toujours respecté**. De nombreux régimes politiques ont **utilisé l'histoire au service d'une propagande officielle**. Dans de nombreux pays encore aujourd'hui, les **manuels d'histoire racontent un « roman national »** fort éloigné de la vérité.

Dans les pays démocratiques, les **historiens sont théoriquement indépendants**. Mais **l'État finance la recherche publique, fixe les programmes d'histoire et organise les commémorations**. Le **risque de confusion entre l'histoire et la mémoire peut donc exister**. Les dernières décennies ont d'ailleurs été **marquées par la multiplication de « lois mémorielles »** destinées à encadrer plus ou moins directement le travail des historiens. Le plus souvent **adoptées sous la pression de groupes communautaires**, elles ont fait l'objet de vives contestations de la part des historiens qui y ont vu une entrave à leur liberté intellectuelle ainsi qu'une **tentative d'imposer une « histoire officielle »**.

Mémoires et patrimoine relèvent fondamentalement de la subjectivité, cad de leur détermination par les sujets qui les conçoivent. La **démarche de l'historien quant à elle, est déterminée par une volonté d'objectivité et elle relève d'un processus de vérité**, même si elle est relative aux sources. L'histoire et les historiens cherchent à expliquer le passé **scientifiquement, rationnellement, en le reconstruisant sur la base de sources** : Distance critique et objectivité sont nécessaires. **Les résultats qui émanent de ces recherches ne coïncident donc pas totalement avec la vision de l'histoire qu'ont les différents groupes**

porteurs de mémoire et la 2° GM n'échappe pas à ce schéma.

B- La 2°GM, un événement producteur de mémoires plurielles

La 2°GM a été une crise majeure de l'histoire de la France, source de blessures, de fractures et de conflits. Elle a ainsi généré des **mémoires multiples selon les groupes sociaux, ainsi que des mémoires officielles**.

Ces différentes mémoires ont pour point commun d'être souvent partiales, mythifiées et sélectives, sinon amnésiques sur certains faits. Elles s'incarnent en de **multiples lieux de mémoire par différentes pratiques commémoratives, privées ou officielles**. Elles se déploient au cours de cérémonies, au sein d'associations à vocation mémorielle, font l'objet d'écrits, de parutions...

La **constitution des groupes et de leurs mémoires découle des faits majeurs qui scandent cette période** : **défaite et occupation du pays par les troupes allemandes, collaboration nazie de l'État français, résistances intérieure et extérieure et victimes par milliers** (déportés « politiques » ou « raciaux », victimes d'exactions allemandes vichyssoises ou des bombardements anglo-américains).

On peut ainsi distinguer une **mémoire de la Résistance**, une **mémoire de la Déportation**, en particulier une **mémoire juive**, mais aussi une **mémoire du régime de Vichy**, malgré sa disparition. Mais on peut aussi évoquer la **mémoire des populations des départements d'Alsace-Lorraine** annexés par le Reich hitlérien de 1940 à 1944 : **mémoire des « malgré nous »** incorporés de force à partir de l'été 1942 dans la Wehrmacht et dans les unités d'élite de la Waffen SS ; **mémoire des « anti malgré-nous »**, ces jeunes qui ont refusé de porter l'uniforme allemand et qui ont été internés et déportés dans les camps de Schirmeck et du Struthof, ou qui ont fui vers la Suisse, la France occupée, la France non occupée, l'Espagne, l'Afrique du nord, pour s'engager dans la Résistance ou la France libre, au risque d'être arrêtés et immédiatement fusillés comme déserteurs et pour leur famille d'être, en représailles, déportées en Allemagne et leurs biens saisis.

La **mémoire des tziganes, homosexuels, témoins de Jéhovah, minorités persécutées et déportées**, longtemps maintenue dans l'oubli, toujours en mal de reconnaissance.

La **mémoire des requis du Service du travail obligatoire (STO)**, qui revendiquent le statut de déporté du travail au même titre que les déportés résistants ou politiques qui eux s'opposent catégoriquement à cette reconnaissance et rejettent cet amalgame.

S'érige également une **mémoire d'État, « officielle »**, qui a varié au fil du temps et privilégié certains groupes de mémoire.

II- L'HISTORIEN ET LES MEMOIRES DE LA 2°GM

A: L'historien confronté aux mémoires immédiates (1945 - années 1960) : le « résistancialisme »

Dès la fin de la guerre, les Français sont conscients des **déchirures** que connaît le pays. Ils sortent du conflit **meurtris et divisés**. **Choqués par la défaite militaire de 1940** et par **l'occupation nazie, troublés par la politique de collaboration** du régime de Vichy, **nombre d'entre eux préfèrent taire les ambiguïtés de cette période**. **Beaucoup souhaitent en finir avec la « guerre franco-française »**. C'est aussi le **vœu de l'ensemble des forces issues de la Résistance**, pour qui la priorité au lendemain de la guerre est de **restaurer l'unité nationale et la puissance de la France**. Il convient de faire oublier la défaite de 1940 et l'existence du régime de Vichy, une fois ses principaux responsables condamnés.

Deux mémoires sont dominantes pendant cette période.

- Document 3 (plan) - « La construction du mythe d'une France unanimement résistante »

- 1) Quelles sont les deux mémoires dominantes au lendemain de la 2°GM ?
- 2) En quoi se rejoignent-elles ? En quoi s'opposent-elles ?
- 3) Quelles sont les conséquences de la domination de ces deux mémoires ?

Au-delà de leurs divergences politiques, **gaullistes et communistes enracinent, après la guerre, l'idée d'une France massivement résistante**. C'est ce que les historiens qualifient de **« mythe résistancialiste »**.

Résistancialisme : terme employé par Henry Rousso pour désigner le mythe politique selon lequel l'ensemble de la nation française est entré en résistance sous l'Occupation.

La **mémoire gaulliste privilégie la dimension militaire de la Résistance** et tend à **minorer la part prise par les Alliés dans la libération du pays**.

En se présentant comme **le « parti des 75 000 fusillés »** (chiffre amplifié : 30 000 civils exécutés par les nazis pendant le 2°GM), le PCF cherche à **faire oublier son approbation du pacte germano-soviétique** et à s'accorder une certaine légitimité.

- En 1946, le film de René Clément, **La bataille du rail**, exalte l'héroïsme des Français, et plus particulièrement des cheminots.

- En 1964, le **discours d'André Malraux** lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon marque le sommet du résistancialisme (**cf. p. 72 manuel**).

- Plus d'une **20 de musées sont construits entre 1960 et 1969**, tous consacrés à la France combattante. Il y a donc une volonté des dirigeants politiques de répandre une mémoire officielle, celle d'une France unanimement résistante.

Ces deux mémoires dominantes **laissent de côté des mémoires « refoulées »** : malgré l'émotion suscitée par le retour des survivants de la Shoah, les **responsabilités de Vichy et de l'administration française dans la déportation des juifs de France sont éludées**. Les rescapés qui, dès cette époque, veulent témoigner, se heurtent à une société peu réceptive à l'évocation de leurs souffrances.

- Document 4 (plan) - « Le difficile retour des déportés juifs »

Le lire aux élèves

- Document 1 p. 60 – « Ignorer la déportation des juifs »

Le lire aux élèves

- 1) Quelles sont les conditions de retour des rescapés de la Shoah
- 2) Que met en avant Simone Veil ?

L'historienne Annette Wieviorka parle ainsi du **« grand silence »** pour évoquer la difficulté que rencontrent les survivants à évoquer leur histoire ou à se faire entendre. Le système concentrationnaire nazi est considéré comme un tout, sans distinction entre camp de concentration et camp d'extermination. L'ampleur de la **Shoah** (« catastrophe », aux EU c'est plutôt le terme d'« holocauste » qui est employé) n'est **pas perçue par l'opinion publique**. *Si c'est un homme*, ouvrage paru en **1947** dans lequel **Primo Levi** expose son expérience concentrationnaire à Auschwitz, **n'a aucun succès** et ne rencontre pas un large lectorat. En **1955**, à la parution de son livre, **La nuit**, **Elie Wiesel**, rescapé de Buchenwald, confirme cette impossibilité de témoigner.

Ces **mémoires sélectives deviennent vite conflictuelles**.

La **multiplication des associations** rend plus difficile la formation d'une mémoire unitaire de la guerre, en dépit des initiatives organisées en ce sens. Les **résistants se rassemblent dans des associations différentes au gré de leurs affinités politiques**. Les **anciens combattants et prisonniers de guerre**, qui ne peuvent obtenir la même reconnaissance mémorielle que les Poilus de 1914, mettent en avant leurs revendications matérielles. Les **appelés au STO** revendiquent la qualité de « déporté du travail » qui leur est refusée (définitivement en 1979).

Les **partis politiques se divisent** : la droite vote contre la gauche 2 lois d'amnistie qui, en 1951 et 1953, libèrent la plupart des personnes encore détenues depuis la guerre. La polémique sur ces lois rebondit en **1953 à l'occasion du procès de 21 membres de la division SS « Das Reich » jugés en France pour le massacre des 642 habitants d'Oradour/Glane**. Parmi les accusés, figuraient **12 « malgré-nous » alsaciens qui ont été condamnés et aussitôt**

amnistiés.

La IV^e République a ainsi souvent choisi de taire les sujets qui fâchent, comme en 1956, lorsque la censure frappe le film d'**Alain Resnais** *Nuit et Brouillard*.

- photographie n°2 p. 60

Décrivez la photographie

Qu'est-ce qui a été censuré et pourquoi ?

Les **historiens sont également impliqués dans ces mémoires conflictuelles**. Certains tentent de réhabiliter la mémoire du régime de Vichy en affirmant que Pétain a joué un « double jeu » vis-à-vis de l'occupant pour protéger les Français. L'historien **Raymond Aron** défend dans *Histoire de Vichy*, un ouvrage qui paraît en **1954**, l'idée qu'il n'y avait **pas d'autre choix possible, que Pétain devait jouer le rôle de « bouclier » pour les Français** et de Gaulle celui de « l'épée ». **Mais dès 1951**, un collectif d'historiens commence une étude critique en montrant que le **régime de Vichy est indissociable de la collaboration**. Mais là encore, les Français n'étaient pas prêts à affronter leur passé proche qui restait encore très douloureux et controversé.

- Document 5 (plan) - « Vers une autre histoire de l'Occupation : la France de Vichy »

- 1) Quel est le problème rencontré par Paxton en 1960 ?
- 2) Quelle en est l'explication ?
- 3) Comment le résout-il et quelles en sont les conséquences ?

Mais dans les années 1970, on assiste à un réveil des mémoires.

B- L'historien et les différentes mémoires (années 1960 - années 1980)

A partir des **années 1960**, s'affirme une mémoire juive qui insiste sur le sort spécifique réservé aux juifs pendant la guerre.

- **Document 6 (plan) - « L'avènement du témoin »**

- **Document 7 (plan) - « les mutations du « paysage mémoriel » dans les années 1970**

1) Quand la mémoire juive de la Shoah s'est-elle réveillée et pourquoi ?

2) Quelles en ont été les conséquences ?

Deux événements jouent un rôle majeur dans l'affirmation de cette mémoire juive : le **procès Eichmann en 1961**, crée l'émotion en donnant pour la 1^o fois la parole aux témoins. Il met un **terme au « grand silence »** et révèle de nombreux aspects du processus de « **destruction des Juifs d'Europe** », **jusqu'alors méconnus des historiens**. L'impact est considérable et ce procès ouvre la porte à d'autres.

Adolf Eichmann (Solingen 19 mars 1906 – Jérusalem 31 mai 1962) est un criminel de guerre nazi, haut fonctionnaire du Troisième Reich, officier SS Obersturmbannführer (comparable à lieutenant-colonel dans l'armée) et membre du parti nazi. Nommé pendant la guerre à la tête du *RSHA Referat IV B4*, qui s'occupe des « affaires juives et de l'évacuation », il est responsable de la logistique de la « solution finale » (*Endlösung*). Il organise notamment l'identification des victimes de l'extermination raciale prônée par le NSDAP et leur déportation vers les camps de concentration et d'extermination.

Ayant réussi à échapper à la justice après la capitulation allemande, et notamment au procès de Nuremberg, retrouvé, puis capturé par des agents du Mossad en mai 1960 à Buenos Aires en Argentine, où il vivait depuis 10 ans, caché sous le nom de Riccardo Klement, Eichmann est exfiltré en Israël où il sera condamné à mort et exécuté à l'issue d'un retentissant procès tenu à partir d'avril 1961 à Jérusalem.

Le 2^o événement est la **guerre des Six-Jours en 1967** qui a fait craindre une possible destruction de l'État d'Israël. En réaction, les communautés de la diaspora se mobilisent autour de la commémoration du génocide.

Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles depuis 1964. Dès cette époque, **Serge Klarsfeld** (fils de déporté) et son épouse allemande Beate, s'emploient à faire juger en France et en Allemagne les responsables du génocide. En 1978, il publie un *Mémorial de la déportation des juifs de France* qui recense les noms des victimes françaises de la Shoah. Il fonde l'année suivante l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France (FFDJF), ce qui montre une mobilisation des nouvelles générations.

Les conséquences de ce **changement de contexte** sont profondes. En **France, les tabous entretenus sur Vichy sautent les uns après les autres**. Dans la presse ou au cinéma, l'image héroïque d'une France massivement résistante s'efface derrière une représentation moins glorieuse et plus nuancée de la France occupée. Ainsi, le **début des années 1970 marque un tournant dans le travail d'histoire de la 2^oGM**.

En 1971, le film de Marcel Ophüls, *Le Chagrin et la Pitié*, en fait documentaire sur la vie quotidienne sous l'Occupation brise l'image d'une France unanimement résistante. La

résistance y apparaît comme un phénomène nettement minoritaire tandis que l'**antisémitisme semble très répandu en France**.

La décision, en **1971**, du **président de la République G. Pompidou d'accorder une grâce partielle au milicien Paul Touvier provoque en 1972**, l'indignation des Français. Pompidou s'en explique en déclarant le moment venu « *d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas* ». Mais cette explication ne convainc pas et les critiques sont nombreuses, mettant en évidence la contestation de la politique mémorielle.

Paul Claude Marie Touvier, né le 3 avril 1915 à Saint-Vincent-sur-Jabron (Basses-Alpes) et mort le 17 juillet 1996 à la prison de Fresnes (Val-de-Marne), est un ancien fonctionnaire de police collaborationniste, premier Français condamné pour crimes contre l'humanité en 1994 pour un des nombreux crimes commis en tant que chef de la milice lyonnaise durant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie : l'exécution des sept Juifs au cimetière de Rillieux.

Ce changement de contexte entraîne également un **renouveau historiographique** (*étude de la façon dont les historiens écrivent l'histoire au fil du temps*), dont témoigne la thèse défendue par l'historien EU **Robert Paxton**. La parution en France de son ouvrage « *La France de Vichy* » provoque un **choc important en révélant la collaboration active et volontaire de l'État Français avec les autorités allemandes**. Il montre que la **Révolution nationale et la collaboration ont été des initiatives françaises, assumées aussi bien par Pétain que par Laval**. **Cet ouvrage a permis un renouvellement des recherches historiques sur cette période sensible de l'histoire de France**.

En **1978**, la communauté historique s'émeut, à la suite de la parution dans l'Express, d'un **entretien** avec Louis Darquier de Pellepoix, **ancien fonctionnaire de Vichy**, qui **affirme qu'à Auschwitz « on n'a gazé que les poux »**. L'article fait **scandale** et dévoile au grand jour les **théories négationnistes**, provoquant d'**importants débats au sein des historiens**.

Négationnisme : négation de l'existence des chambres à gaz et du génocide des juifs par ceux qui prétendent « réviser » l'histoire, se qualifiant de « révisionnistes ». Ils se qualifient eux-mêmes de « révisionnistes ».

C- L'historien face aux enjeux mémoriels depuis les années 1980

Les **années 1980** sont celles d'un **recentrage de la mémoire de la guerre** sur celle de ses victimes juives.

Les **procès pour crimes contre l'humanité**, parmi lesquels ceux de **trois responsables des persécutions antisémites en France** : **1987 Klaus Barbie**, **1994 Paul Touvier**, **1997-1998 Maurice Papon**, au cours desquels **interviennent des historiens**, établissent clairement la **complicité de l'appareil d'État dans les déportations**. Ces **procès, très médiatisés**, relancent la **réflexion sur les notions de culpabilité et de responsabilité**, déjà abordées à travers le film de **Claude Lanzmann**, *Shoah*, diffusé à partir de **1985**. Cette longue enquête, constituée de témoignages directs de rescapés et d'Allemands, décrit le fonctionnement précis de ce que l'historien américain Raul Hilberg appelle dans sa traduction française « *La destruction des Juifs d'Europe* ».

Barbie (1913-1991) : Officier SS, il devient en 1943, chef de la Gestapo de la région lyonnaise. Surnommé le « boucher de Lyon », il fait arrêter de nombreux juifs et résistants qu'il torture longuement. Réfugié en Bolivie, il est extradé vers la France en 1983, jugé et condamné en 1987 pour crimes contre l'humanité.

Touvier (1915-1996) : Chef de la Milice de Lyon, condamné à mort pendant l'épuration, il réussit à prendre la fuite. Dans les années 1970, des victimes déposent plainte contre lui pour crimes contre l'humanité. Malgré l'aide de filières liées à l'Église catholique, il est arrêté en 1989. Après avoir bénéficié d'un non-lieu, il est rejugé en 1994 sur de nouvelles preuves et condamné à la prison à vie.

Papon (1910-2007) : Haut fonctionnaire, secrétaire général de la préfecture de la Gironde entre 1942 et 1944, il se rapproche de la Résistance à la fin de la guerre. Il est ensuite préfet en Algérie puis à Paris de 1958 à 1967. Le Canard enchaîné révèle en 1981 sa responsabilité dans la déportation des juifs bordelais. Accusé de crimes contre l'humanité, il est condamné en 1998 à 10 ans de prison et libéré en 2002 pour raisons de santé.

La **position des dirigeants politiques évolue également**. **François Mitterrand**, président de la République **rétablit la célébration du 8 mai**, supprimée en 1975 par VGE, au nom de l'amitié franco-allemande. Il est le **1^o chef d'État à assister, le 16 juillet 1992**, à la **commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv'**. Il **refuse toutefois de reconnaître officiellement la responsabilité de la France dans la déportation des juifs de France**. De plus, **sa décision de fleurir la tombe du maréchal Pétain le 11 novembre (de 1987 à 1992) crée un malaise et fait ressurgir le « syndrome de Vichy »**.

Publié en 1987, le ***Syndrome de Vichy*** est l'un des 1^o ouvrages consacrés non plus à l'histoire de la guerre mais à celle de sa mémoire. L'historien Henry Rousso y définit ce syndrome comme « l'ensemble hétérogène des symptômes, des manifestations, en particulier dans la vie politique, sociale et culturelle, qui révèlent l'existence du traumatisme engendré par l'Occupation ». "Le négationnisme est le discours qui consiste à contester ou nier la réalité du génocide des Juifs perpétré par les Nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette négation passe par la négation ou la contestation de la réalité, de l'ampleur, des modalités du génocide, ainsi que de la volonté des Nazis de le commettre. Il s'agit d'un discours antisémite virulent, bien qu'implicite, dont l'objectif est de réhabiliter l'antisémitisme explicite, les régimes politiques qui ont commis le génocide, ainsi que les conditions, notamment politiques, de réalisation du type

même d'événement qu'il nie".

D'autre part, les **révélations sur le passé vichyste de Mitterrand**, à partir de la publication d'un ouvrage de Pierre Péan, troublent l'opinion. **Fonctionnaire à Vichy, décoré par Pétain de la francisque, Mitterrand a appartenu dès 1943 à un mouvement de résistance**. Les historiens ont **créé ce terme pour désigner quelqu'un qui a soutenu le régime de Vichy tout en combattant les Allemands**, montrant ainsi que **l'attitude des Français sous l'Occupation a été plus complexe qu'on ne le croit**. C'est ce que met en évidence l'ouvrage d'Éric Conan et Henry Rouso, *Vichy, un passé qui ne passe pas* : les auteurs effectuent la synthèse des différentes études faites jusque là et posent ainsi la question de la relation complexe entre justice, histoire et mémoire.

Il faut attendre **1995** pour qu'un pas supplémentaire soit franchi avec le **discours de Jacques Chirac**, alors président de la République.

- Document 8 (manuel, p. 59 n° 2) - « La responsabilité de la France dans la déportation des juifs »

1) En quoi la position du président de la République est-elle nouvelle ?

Le président de la République **reconnaît la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France**, rompant ainsi avec la politique de négation du rôle de Vichy de ses prédécesseurs : **« oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français »**. Il rend **hommage** simultanément aux **« Justes de France »**, dont le souvenir est désormais associé à celui des victimes de la déportation lors de la journée commémorative du **16 juillet**. A leur tour, **l'Église, la police et la SNCF** font acte de repentance.

(titre attribué par le mémorial Yad Vashem de Jérusalem, au nom de l'État d'Israël, aux personnes non juives, Justes parmi les nations, ayant, au péril de leur vie, sauvé des juifs de l'extermination nazie. 3331 Français l'ont reçu)

- Document 9 (plan) - « Les responsabilités de la SNCF »

1) Que reconnaît le président de la SNCF à travers ce discours ?

En **2005**, le **Mémorial de la Shoah** est inauguré à Paris.

D'**autres acteurs oubliés de la guerre** sont réintégrés dans la mémoire nationale, comme les soldats des troupes coloniales originaires d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire.

Mais les **années 1990** voient déferler une **« vague mémorielle »**, cad de **lois dont le rôle est de veiller au respect des mémoires et qui établissent des vérités historiques officielles**.

La 1° est le **loi Gayssot (1990)** qualifiant de **délit la contestation de l'existence des**

crimes contre l'humanité. Mais de **nombreux historiens et intellectuels s'opposent à ces lois** et à une logique accusée de **porter atteinte à la liberté de travail de l'historien**. Max Gallo explique que « ***pour l'historien, il n'est pas admissible que la représentation nationale dicte l'histoire correcte, celle qui doit être enseignée*** ».

En 2006, Jean-Pierre Rioux publie *La France perd la mémoire*. Il y affirme que **l'historien doit tenir compte des mémoires, mais qu'il ne doit pas en être le rédacteur**. Son travail consiste avant tout à **les confronter**. La transmission de la **mémoire** suscite l'**émotion**, tandis que la **recherche historique** privilégie la **démarche scientifique et le raisonnement sur les faits établis, par un accès parfois très complexe aux sources et aux archives**.

Les questions de « **devoir de mémoire** » (nécessité de **transmettre des témoignages afin de ne pas « oublier »**) et de « **travail de mémoire** » (il s'apparente au travail de l'historien qui recoupe, vérifie et précise ses sources) sont donc posées.

Conclusion

La 2^eGM a produit **différentes mémoires** portées par des individus, des groupes et par l'État. Ces **mémoires se sont affirmées selon des rythmes différents**. D'abord, des mémoires de la **Résistance, gaullienne et communiste**, valorisant l'image d'une France combattante et résistante.

Le contexte des **années 1960-1970** est favorable à un **examen critique de l'histoire de l'Occupation et du régime de Vichy**, auquel participent le **cinéma et l'historiographie**. On assiste alors à l'**émergence d'une mémoire juive**, occultée jusque là, mettant l'accent sur la singularité du génocide juif.

Mais il faut attendre **1995** pour que le **président de la République** reconnaisse la **responsabilité de la France dans les crimes commis par Vichy**.

Les années 1990 se caractérisent **d'autre part**, par les **enjeux mémoriels qui suscitent de nombreux débats**. Les historiens prennent position contre les lois mémorielles accusées de porter atteinte à leur liberté d'expression et à leur travail qui ne peut se laisser cadrer par la loi et dépendre du législateur.

Mémoire et histoire d'un événement ne se confondent donc pas totalement. Les mémoires sont subjectives, souvent partielles, plurielles... alors que l'histoire sous-entend objectivité, neutralité afin de reconstruire rationnellement le passé et de mieux le comprendre, mais sans juger.

III – Examen

Révisions : Hatier pp. 76-77

- Composition sur la ou les mémoires de la Seconde Guerre mondiale
- Etude critique de un ou deux document(s)

COMPLEMENTS :**Chiffres de l'Épuration :**

Épuration sauvage ; Exécutions : 9000

Femmes tondues : 20 000

Épuration légale : Dossiers instruits : 311 263

Procès : 127 751

Peines de mort exécutées:767 (dont Laval)

Peines de mort commuées 2086 (dont Pétain)

Travaux forcés : 13 339

Peines de prison : 24 927

Dégradations nationales : 50 233

Henry Rousso, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001

« Malgré-Nous » :

Les 2 départements d'Alsace et la Moselle sont annexés à l'Allemagne nazie en juin 1940. Le 25 août 1942, face à l'échec des engagements volontaires, le Reich impose l'incorporation de force des jeunes Alsaciens et Mosellans dans l'armée allemande. Ils sont envoyés se battre sur le front de l'Est, mais aussi en France. La division *SS Das Reich*, responsable du massacre d'Oradour/Glane, comprenait 13 de ces « malgré-nous ». En 1953, un procès a lieu à Bordeaux : peuvent-ils être coupables comme soldats et victimes comme Alsaciens ?

130 000 Alsaciens et Mosellans ont été incorporés de force dans les unités combattantes

15 000 incorporés de force dans les usines allemandes

30 000 morts et 10 000 disparus, dont 6000 au camp de prisonniers de Tambov (URSS)

Le terme de « Malgré-nous » est utilisé en Alsace et en Moselle pendant les 1° et 2° GM pour qualifier les personnes incorporées de force dans l'armée allemande.

Chiffres de la Déportation :

89 390 déportés par mesure de répression dont 42 000 pour faits de résistance ; 23 000 survivants

75 000 déportés juifs dont 11 000 enfants ; 2500 survivants

Détails du procès Eichmann : Bordas p. 48-49

Négationnisme :

Théorie qui nie l'existence du génocide juif. Combattus pas les historiens, les tenants de cette théorie sont passibles de poursuites judiciaires (loi Gayssot, 1990).

Révisionnisme :

Attitude intellectuelle critique qui consiste à remettre en cause les hypothèses communément admises et à vérifier leur vérité. Les négationnistes ont longtemps utilisé l'appellation de « révisionnistes », cherchant à justifier ainsi leur démarche pseudo-scientifique.

Milice:

Organisation paramilitaire fasciste et collaborationniste créée et dirigée par Joseph Darnand en 1943, responsable de nombreux assassinats de résistants et de juifs.

Politique mémorielle :

Ensemble des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour entretenir et commémorer le souvenir d'un événement, d'une personnalité ou d'un groupe de personnes (mémoriaux, musées, cérémonies officielles, actions éducatives...).

Lois mémorielles :

Lois qui, sur certains sujets, établissent des vérités historiques officielles et visent à réprimer ceux qui les nient ou les falsifient.

Devoir de mémoire :

Expression apparue dans les années 1990, qui désigne l'obligation d'entretenir le souvenir des souffrances endurées par les victimes et de réparer le préjudice moral et matériel qu'elles ont subi. Il faut le distinguer du **travail de mémoire** qui s'appuie sur la recherche historique.

Résistantialisme :

Mot popularisé par le chanoine Desgranges : « Les crimes masqués du résistantialisme », 1948, un ancien résistant et député démocrate chrétien. Il vise à dénoncer les excès de l'épuration et l'exploitation de la mémoire résistante à des fins politiques par le PCF.

Jean Moulin 1899-1943:

Préfet en 1940, il refuse de se soumettre aux autorités allemandes et gagne Londres en 1941. Chargé par de Gaulle d'unifier les différents mouvements de résistance, il forme le Conseil national de la Résistance en 1943. Arrêté par la Gestapo, il meurt des suites des tortures subies lors de son transfert en Allemagne, ordonnées par le SS Klaus Barbie. Ses cendres sont déposées au Panthéon en 1964.

Mont Valérien (Suresnes) :

Il abrite le Mémorial de la France combattante. Dans la crypte, le 18 juin 1960, ont été transférés les corps de 16 résistants choisis parmi tous les groupes de Résistance. Il est installé sur le lieu où furent exécutés 1007 résistants, dont les 23 communistes membres du groupe Manouchian (21 février 1944).